

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1970

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 13

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La circonstance que la présence de l'étranger constitue une menace pour l'ordre public doit pouvoir conduire au refus automatique du renouvellement de la carte de résident dont il bénéficie.